

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue **le 4 février 2019** à 20h, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire Monsieur Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1

Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2

Monsieur Roger Couture, conseiller #3

Monsieur Étienne Parent. Conseiller #5

Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Est Absent : Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4

Résolution numéro 12-2019

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé Roger Couture par et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 13-2019

Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2019

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du mois du 14 janvier 2019 soit adopté -tel que présenté.

Résolution numéro 14-2019

Demande à la CPTAQ afin d'obtenir de nouveaux îlots déstructurés

ATTENDU QUE la CPTAQ a levé la suspension de traitement des demandes à portée collective (article 59) et qu'il est désormais possible de faire à nouveau la demande de déstructurer certains îlots sur notre territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre désire faire l'étude de faisabilité de déstructurer un ou plusieurs secteurs,

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre étudie la possibilité de faire la demande à la CPTAQ afin de déstructurer certains îlots.

Résolution numéro 15-2019

Mandater la direction générale à envoyer la liste des immeubles susceptibles de ventes pour non paiements de taxes à la MRC.

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Marie-Lyne Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité Saint-Sylvestre, à faire les démarches nécessaires pour les dossiers de non-paiement de taxes et de transmettre à la MRC de Lotbinière les informations pertinentes concernant les propriétés touchées.

Résolution numéro 16-2019

Demande de subvention du Club des Montagnards

ATTENDU QUE la municipalité reçoit une somme de 20 000\$ à chaque année par Patterns à remettre à des organismes sans but lucratif de la communauté afin de promouvoir des projets communautaires ;

ATTENDU QUE *Le Club des Montagnards* adresse une demande à la municipalité de St-Sylvestre pour une subvention qui aiderait à payer les frais d'un nouveau couvre-plancher pour la cuisine et la salle à manger ;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre accepte d'offrir le montant de 5 000\$. La municipalité de St-Sylvestre demandera au Club des Montagnards d'afficher la commandite de la municipalité.

Résolution numéro 17-2019

Appui au Verger de St-Sylvestre

ATTENDU QUE Le Verger de St-Sylvestre désire offrir des services de réceptions pour des mariages ;

ATTENDU QUE cette activité ne contrevient pas au règlement d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QUE la MRC ne voit pas d'inconvénient à cette demande ;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé Steve Houley par et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre accepte que le Verger de St-Sylvestre offre les services de réception de mariage.

Résolution numéro 18-2019

Résolution pour mandater la firme Ecce Terra pour le cadastrage d'un terrain du parc industriel ET pour faire les démarches auprès du MTQ concernant la servitude de canalisation.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre désirent vendre un terrain dans son parc industriel et que celui-ci n'est pas officiellement cadastré ;

ATTENDU QU'il y a une servitude de canalisation du MTQ sur une section du parc industriel ;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé Étienne Parent par et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre mandate la firme Ecce Terra à faire les démarches pour cadastrer un terrain du parc industriel (celui qui est vendu à la Régie) ET qu'elle fasse les démarches auprès du MTQ afin d'enlever la servitude de canalisation.

Résolution numéro 19-2019

Résolution pour augmenter les heures de l'urbaniste

ATTENDU QUE la concierge a donné sa démission ;

ATTENDU QU'une employée n'est pas à temps plein et accepte de compléter son horaire avec les tâches normalement occupées par la concierge et ce, dès mai 2019

Il est proposé par Roger Couture, appuyé Steve Houley et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre mandate l'urbaniste de la municipalité comme responsable du ménage de la salle municipale, du Syl-gym et du centre multifonctionnel de St-Sylvestre ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes.

Résolution numéro 20-2019

Résolution pour engager une concierge à temps partiel

ATTENDU QUE la concierge a démissionné ;

ATTENDU QUE l'urbanisme ne pourra pas compléter à elle seule les tâches en raison d'un manque de temps à son horaire.

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'on procède au recrutement d'une concierge à temps partiel.

Résolution numéro 21-2019

Modification au programme d'accès à la propriété

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre accepte les modifications apportées au programme d'accès à la propriété qui visent principalement à éclaircir certains volets et qu'elle mette sur son site internet les changements apportés ainsi que le formulaire à remplir.

Résolution numéro 22-2019

SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a signifié par la résolution N°22-2019 son intérêt à participer à la démarche collective pour réaliser les Plans Municipaux de Sécurité Civile (PMSC);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention de 16 500 \$ pour la réalisation des Volet 1 et Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de se conformer au nouveau règlement ;

ATTENDU QUE lors du forum qui s'est tenu à Saint-Gilles le 1^{er} février 2019 les maires ont manifesté leur intérêt pour le plan de travail présenté par Monsieur Philippe Jobin répondant aux actions minimums à mettre en place afin d'atteindre la conformité au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* et pour une participation financière à hauteur de la subvention reçue pour chaque municipalité soit 16 500 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir la réalisation des actions minimum à mettre en place afin d'atteindre la conformité au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* de manière régionale.

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu de :

- D'accepter le plan de travail proposé par la MRC de Lotbinière et de contribuer à hauteur de 16 500 \$ à cette démarche par la signature d'une entente intermunicipale;
- De désigner le maire de la municipalité de St-Sylvestre pour signer l'entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer à la démarche régionale pour les Plan Municipaux de Sécurité Civile.

Résolution numéro 23-2019

Service de Zonetech

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité de mandater Nicolas Garon, propriétaire de Zonetech, à installer des puces à 4 portes du centre Multifonctionnel afin de faciliter l'accès et l'autonomie aux locataires.

Résolution numéro 24-2019

Rémunération de M. René Leblond

ATTENDU QUE M. René Leblond se porte responsable du déneigement de la borne fontaine qui est voisine de chez lui ;

ATTENDU QUE son travail est bien fait ;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre offre 250\$ pour le déneigement de la borne fontaine à M. René Leblond pour hiver 2018-2019.

Résolution numéro 25-2019

Don à l'UPA

ATTENDU QUE la Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches organise une journée de sensibilisation appelées *Sécurijour* pour les élèves de l'école primaire l'Astrale ;

ATTENDU QUE l'UPA a fait une demande de commandite à la municipalité ;

ATTENDU QUE cette activité d'éducation et de formation porte sur la prévention et la sécurité à la ferme ;

ATTENDU QU'il y a plusieurs enfants vivant sur une ferme à l'école primaire de St-Sylvestre ;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre offre le montant de 50\$ à l'UPA.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Actes administratifs du conseil

Bibliothèque : Pas de réunion

MRC : Politique MADA, on a droit à quelques subventions. CLD et MRC, une firme étudie la possibilité de fusionner certains postes.

Loisirs : Tout va bien

Pompiers : Rencontre des directeurs incendies la semaine dernière pour l'entente hors-route. Les pompiers sont sortis en entraide la semaine dernière.

Matières résiduelles : Un terrain a été vendu dans le parc industriel. La troisième voie (matière compostable, 42 collectes par année, ramassage dans le village seulement, 128 bacs, ça coûterait 36.85\$ par portes par année)

Développement local : Rien de spécial

Centre multifonctionnel : Réunion le 18 janvier, formulaires remplis pour mettre le système adéquat. Réunion sur le Chemin de Craig à venir.

Corporation DÉFI : Les glissades ont eu lieu. Pas d'accident cette année. Chambres à air positif.

Inspecteur municipal : On s'occupe de la patinoire et de l'anneau de glace. Liste des travaux de voirie à préparer pour donner au député.

Comité éolien : Rien de spécial

CCU : Prochaine réunion le 18 février

Comité famille : Rien de spécial

Correspondance : Décisions de la CPTAQ

Résolution numéro 26-2019

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7807 à 7843 inclusivement tel que présenté dans le rapport et incluant les paiements faits par accès d jusqu'à la date du 4 février 2019.

Levée de l'assemblée est faite à 10h45, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 11 mars 2019.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier